

## **Discours prononcé lors de l'Assemblée Générale du SNISPV le 21 janvier 2010 par Benoît ASSEMAT, Président**

Monsieur le directeur de cabinet, si nous sommes si nombreux aujourd'hui, c'est parce que les ISPV et les vétérinaires inspecteurs contractuels que nous représentons sont à la recherche du sens de leur action. La plupart d'entre eux consacrent leur activité professionnelle à mettre en œuvre des réformes de l'administration dont le bien fondé leur paraît parfois bien contestable.

Beaucoup doutent au fond d'eux-mêmes que le service public fonctionnera mieux demain qu'aujourd'hui.

Tous se rendent compte que l'administration passe de plus en plus de temps à s'occuper d'elle-même et de moins en moins à remplir les missions pour lesquelles ils ont été formés et qui sont à l'origine de leur engagement professionnel.

Quelques uns se demandent même si certaines réformes n'ont pas pour objectif d'affaiblir le service public afin de mieux organiser ensuite sa vente à la découpe...

Dans ces conditions, notre assemblée générale est un moment fort d'échanges. Cette année, le débat sur la gouvernance sanitaire vétérinaire, avec l'intervention de Bernard VALLAT et la participation de plusieurs personnalités, permettra à chacun de mesurer le risque d'affaiblissement de notre dispositif de surveillance sanitaire et son éloignement progressif par rapport aux lignes directrices fixées au niveau international.

Ce débat concerne aussi bien celles et ceux qui travaillent à la DGAI ou dans les services déconcentrés de l'alimentation que tous les autres affectés dans d'autres services, en établissement public ou à l'international. En effet, si notre dispositif montre des signes de faiblesse sur le territoire national, les conséquences se feront sentir sur chacune et chacun d'entre nous.

Vous le savez, c'est dans ce contexte que le SNISPV a organisé la journée de mobilisation du 30 juin, qui a connu un très grand succès. Vous nous aviez reçu ce jour-là, et cela avait été notre premier échange direct.

Lorsque Bruno Le Maire nous avait reçu le 22 juillet dernier, dans le prolongement de cette action, il s'était montré sensible aux arguments développés et à la clarté de nos demandes. Quatre dossiers lui avaient été exposés :

- le maintien des effectifs affectés dans les services vétérinaires, afin de préserver le socle sanitaire de la politique globale de l'alimentation, désormais portée par le ministère ;
- le lissage des recrutements dans le corps des ISPV afin de compenser les 600 départs à la retraite qui interviendront au cours des 20 prochaines années ;
- la revalorisation immédiate de 8% du salaire des vétérinaires contractuels pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2001, dans l'attente de l'aboutissement des travaux sur l'évolution de leur statut et de leur rémunération ;
- la désignation dans chaque département d'un responsable de l'autorité vétérinaire, remplissant la fonction de relais du CVO pour garantir, au sein de la nouvelle organisation interministérielle issue de la RGPP, l'unité et la continuité de la chaîne de commandement.

Le ministre nous avait fait part de son souhait de nous revoir au début du mois de septembre, afin de nous apporter des réponses précises. Malgré plusieurs relances, nous attendons toujours la concrétisation de cette deuxième rencontre. Bien entendu, nous savons qu'il est particulièrement mobilisé pour trouver des solutions à la crise dramatique que traverse l'agriculture française.

A défaut de nous apporter les réponses concrètes que nous attendons sur l'ensemble de ces points, sa présence aujourd'hui, à l'occasion de notre assemblée générale et dans ces locaux de l'OIE chargés d'histoire et de symbole pour les services vétérinaires, lui aurait cependant permis de prendre la mesure d'une autre crise, bien réelle aussi, mais dont les effets ne se feront sentir que demain : celle du dispositif de surveillance et de contrôle des maladies animales, du bien-être animal et de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire.

Cette crise couve depuis une vingtaine d'années. Les crises sanitaires majeures traversées par l'élevage et les filières de productions animales au tournant des années 2000 (ESB et fièvre aphteuse notamment) avaient conduit, au plus haut niveau de l'Etat, à une prise de conscience de la nécessité de renforcer le dispositif

sanitaire. Malheureusement, les très mauvaises décisions prises au cours des 3 dernières années ont brutalement précipité ce dispositif dans une impasse :

- réorganisation des services de l'Etat ne prenant en compte ni les spécificités dans le domaine de la sécurité sanitaire ni les règles fixées au niveau international ;
- remplacement d'aucun départ à la retraite dans le secteur des services vétérinaires pour la période 2009-2011 ;
- organisation de la lutte contre la FCO en dehors du mandat sanitaire (au mépris des règles élémentaires d'organisation des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat) et en confiant à FranceAgriMer les tâches de gestion normalement assurées par les ex DDSV.

Sur ce dossier de la FCO, je souhaite remercier notre collègue Norbert LUCAS, présent parmi nous, qui, dans ses fonctions de président du groupement des DDSV, a constamment et de façon courageuse dénoncé les dérives d'une gestion inadaptée, et a facilité le retour à des modalités d'organisation de la vaccination placées sous la responsabilité et le contrôle des services vétérinaires de l'Etat.

Le SNISPV attire régulièrement l'attention sur la nécessité de préserver l'efficacité des services vétérinaires de notre pays. A propos des menaces qui pèsent sur cette organisation, qui associe étroitement aux services de l'Etat le réseau des laboratoires départementaux d'analyse, les vétérinaires privés, les éleveurs et leurs organisations notamment les groupements de défense sanitaire, voilà ce que nous avons écrit au ministre en juin dernier dans le cadre de notre grande journée de mobilisation du 30 juin à Paris :

« Ces menaces sont si fortes que, si une prise de conscience n'a pas lieu rapidement sur un plan politique, le délitement et l'affaiblissement de son organisation sanitaire vétérinaire conduira notre pays vers une situation proche de celle que connaît le Royaume-Uni depuis les années 80. Ce pays a pourtant payé cette erreur stratégique au prix fort : au-delà des conséquences sanitaires, les crises de l'ESB et de la fièvre aphteuse ont coûté plus de 20 milliards de livres à l'économie britannique ».

Cette analyse est largement partagée par l'ensemble des partenaires de l'action sanitaire. Parlant du programme de vaccination contre la FCO, un responsable du principal syndicat agricole a même déclaré à ce sujet il y a quelques mois : « *Il est temps que l'Etat reprenne la main sur la gestion des dossiers sanitaires* ».

Malgré cette évidence, on entend souvent répéter que le dispositif sanitaire français est un des plus performants au monde. Plus personne ne croit cela et, si rien n'est fait, ce dispositif sera bientôt un champ de ruines.

Nous sentons bien qu'il y a des signes positifs : le changement d'équipe ministérielle et l'arrivée d'un nouveau tandem à la tête de la DGAL ont permis de reprendre un dialogue réel, de revenir à une gestion normale de la lutte contre la FCO et même de demander la désignation de l'autorité vétérinaire au sein des nouvelles directions départementales interministérielles (DDI).

Le lancement des Etats Généraux du Sanitaire est une occasion à ne pas rater pour refonder ce dispositif et mettre en place entre les différents acteurs une coproduction de la sécurité sanitaire adaptée aux besoins du XXIème siècle. Il va cependant falloir une réelle ambition pour que ces Etats Généraux ne soient pas vécus comme un simple prétexte permettant d'accompagner le désengagement de l'Etat.

### **Sur le plan des moyens**

Nous avons montré que les effectifs d'agents publics consacrés dans notre pays aux missions de surveillance et de lutte contre les maladies animales, au bien-être animal et à la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire sont très inférieurs (2 à 3 fois plus faibles) à ceux que l'on rencontre dans tous les autres pays comparables. Malgré ce constat, malgré les carences souvent relevées par les autorités communautaires, malgré la montée en puissance des préoccupations sanitaires et environnementales, le ministère de l'alimentation sacrifie l'avenir en ne recrutant quasiment plus aucun agent.

Le choix de ne remplacer aucun départ à la retraite sur le programme 206 (budget piloté par la DGAI) pour la période 2009/2011, sous le prétexte du faible nombre de départs par rapport aux autres secteurs d'activité du ministère, est une énorme erreur. Les données dont nous disposons et qui ont été présentées au CTPM de fin 2009 montrent qu'à périmètre constant, les effectifs (ramenés au périmètre 2010) sont passés de 5728 ETP en 2006 à 5336 ETP en 2010. Si l'on rajoute la diminution de 181 ETP programmée pour 2011, la diminution sera de 573 ETP, soit 10% en 5 ans.

Nous savons que les contraintes imposées au ministère (non remplacement de 3 départs à la retraite sur 4, alors que les secteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique font l'objet d'une priorité que nous comprenons bien volontiers) rendent l'équation

impossible. Nous ne pouvons pourtant pas nous en satisfaire. Cette politique de réduction aveugle est inacceptable.

Voici quelques extraits du récent rapport de la Cour des Comptes sur la gestion des effectifs de l'Etat :  
« *L'Etat se révélant incapable d'analyser les besoins et de programmer ses effectifs en conséquence, sa politique du personnel est dictée par des considérations budgétaires de court terme* ».

« *L'Etat a été en fait victime de ses rigidités et de son incapacité à définir une vision stratégique pour ses personnels. La définition du niveau des effectifs n'est pas suffisamment reliée aux missions et aux besoins* ».

Le rapport met également en évidence l'émergence de missions nouvelles en indiquant que « *dans un certain nombre de cas, les administrations de l'Etat ont dû faire face à un renforcement de leurs attributions, par exemple dans les domaines de l'environnement et pour la gestion des crises sanitaires des années 90* ».

Que dire de plus, sinon rappeler que les économies liées à ces réductions d'effectifs seront payées un jour au centuple par le contribuable ?

Quelques chiffres (représentant les moyens humains consacrés au pilotage, à l'instruction des dossiers et à la mise en œuvre des contrôles sur l'ensemble du territoire national) pour illustrer les carences majeures en matière d'effectifs :

- 10 ETP pour l'alimentation animale,
- 17 ETP pour la pharmacie vétérinaire,
- 20 ETP pour la protection animale dans le secteur des animaux de compagnie,
- 8 ETP pour les sous-produits animaux,
- 2,8 ETP pour le contrôle des animaux reproducteurs,
- 4 ETP pour l'expérimentation animale.

Ces chiffres sont accablants. Pour l'expérimentation animale, il faut savoir qu'une nouvelle directive vient d'être adoptée. Elle prévoit le renforcement du contrôle des conditions dans lesquelles les programmes d'expérimentation sont conçus et mis en œuvre. Des centaines d'établissements seront bientôt concernés, qui conduisent au total des milliers de programmes, chacun devant faire l'objet d'une instruction spécifique et de contrôles réguliers. Qui peut croire que l'Etat remplira demain cette fonction ?

Pour ce qui concerne les moyens consacrés à la surveillance des maladies animales, à la police sanitaire et aux plans d'urgence, notre pays consacre moins de 300 ETP d'agents publics pour plus de 300 000 élevages. Faut-il diminuer ces effectifs dans le cadre des Etats Généraux du Sanitaire, ou au contraire les préserver pour maintenir la capacité de l'Etat à faire face aux nouveaux enjeux sanitaires ?

Face à cette situation intenable, il n'y a qu'une solution : le ministre de l'alimentation doit faire sauter ce blocage. Il doit obtenir une exception sanitaire, faute de quoi, Etats Généraux du Sanitaire ou pas, son administration sera incapable demain de faire face à ses missions.

Nous sommes résolu à mettre en œuvre au cours des prochains mois toute action sur ce sujet avec les autres syndicats du ministère afin de sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics.

### **Le corps des ISPV**

Sur le plan statutaire, nous avons demandé à plusieurs reprises que la parité soit assurée avec le nouveau corps des IPEF. Nous attendons que les travaux démarrent. Sur le plan indemnitaire, pour lequel il a fallu 20 ans pour obtenir l'harmonisation avec le corps des IGREF, nous avons fortement insisté auprès de vos services sur la nécessité de maintenir en 2010 les mêmes niveaux de régime indemnitaire pour des fonctions équivalentes. Nous serons très vigilants sur ce point.

En ce qui concerne les recrutements, il est désormais indispensable d'obtenir sans délai un lissage dans le temps. Jouer de l'accordéon dans les niveaux de recrutement a des effets pervers qu'il convient de combattre. Les recrutements observés au cours des 6 dernières années (42, soit 7 en moyenne par an) sont très insuffisants pour permettre à l'administration de notre pays de faire face aux besoins dans 10 ou 20 ans en matière de gestion des risques sanitaires.

Il faut en effet savoir que près de 600 ISPV ont été recrutés au cours des 20 dernières années. Compte tenu des départs à la retraite qui interviendront dans les 20 prochaines années, le recrutement dès 2010 de 20 ISPV par an conduirait à une diminution de l'effectif du corps de 890 aujourd'hui à 750 environ en 2030.

Nous observons par ailleurs que le recrutement dans le corps des IPEF a baissé d'un tiers par rapport aux recrutements antérieurs dans le corps des IGREF et des IPC. Compte tenu des enjeux portés par le corps des ISPV, il serait incompréhensible que la baisse des recrutements soit supérieure. Ainsi, par rapport au niveau moyen de 30 recrutements par an observé au cours des 20 dernières années, nous estimons que le niveau plancher doit être de 20 recrutements d'ISPV par an dès 2010.

Afin de rompre avec les niveaux insignifiants observés au cours des dernières années, qui conduisent au désintérêt des élèves des écoles vétérinaires pour les carrières proposées dans la fonction publique, nous ferons du niveau de recrutement en 2010 un indicateur de la volonté du ministère de préparer les enjeux de demain.

Nous vous demandons par ailleurs d'apporter des garanties aux agents qui, compte tenu de la modification du poste qui leur est proposé dans le cadre des réformes de l'administration, pourraient voir leur niveau de rémunération remis en cause. Ces garanties ont été apportées aux anciens directeurs des DDSV. Il n'y a aucune raison que tous les agents ne puissent pas en bénéficier.

Nous insistons enfin pour que les compétences techniques soient reconnues dans les parcours de carrière, notamment pour le passage au grade d'en chef. A cet égard, le refus des services du secrétariat général de reconnaître les fonctions de référent national, alors qu'il s'agit d'un besoin exprimé par la DGAI, est un parfait exemple du dogmatisme et du régime de pensée unique qui règne au sein de certains services. Souvent, l'unique horizon des réflexions semble être d'essayer de transposer aux ISPV les modalités de gestion des corps d'ingénieurs, au détriment des spécificités et des richesses que nous représentons pour le ministère de l'alimentation.

### **Les vétérinaires inspecteurs contractuels**

Des avancées importantes ont été obtenues en 2009 sur ce dossier. Nous le reconnaissons bien volontiers. Mais quel dommage d'avoir laissé sur le bord du chemin les vétérinaires inspecteurs à 135 vacations, alors que, de toute évidence, leur emploi correspond à un quasi temps complet ! Nous allons déposer au cours des prochains jours un recours hiérarchique auprès du ministre. Nous espérons que la sagesse l'emportera et que nous pourrons éviter une procédure auprès du tribunal administratif.

### **Autorité vétérinaire et chaîne de commandement**

Pendant deux ans, nous avons demandé que la notion d'autorité sanitaire vétérinaire soit déclinée au niveau local, afin que la nouvelle organisation interministérielle des services de l'Etat en département ne remette pas en cause l'efficacité de la chaîne de commandement, indispensable en matière sanitaire.

L'ancien directeur général de l'alimentation comme les services du secrétariat général nous ont constamment opposé une fin de non recevoir, refusant même d'en discuter. C'était pourtant une idée toute simple, directement issue des recommandations internationales de l'OIE et du règlement communautaire de 2004 sur les contrôles officiels.

Dès 1886, Emmanuel LECLAINCHE, figure éminente parmi les vétérinaires français, qui sera plus tard en 1924 à l'origine de la création de l'OIE, écrivait ceci au sujet de l'organisation de la lutte contre les maladies contagieuses des animaux :

*« Il faut, en pareille matière, une unité de vues, une rapidité d'action qui exigent une direction unique pour tout un pays ».*

Cela semblait impossible avec la RGPP, et pourtant, dès le 6 janvier 2010, le directeur de la mission des urgences sanitaires à la DGAI écrivait aux nouveaux directeurs départementaux interministériels pour leur demander de *« communiquer les coordonnées de l'autorité vétérinaire et de son adjoint »*.

Pendant 2 ans, tout ce temps perdu, toute cette incompétence, cet aveuglement de la part des principaux responsables de ce ministère... c'est tout simplement incompréhensible et consternant.

Nous devons maintenant ensemble regarder l'avenir. Rien ne garantit que la nouvelle organisation résistera à l'épreuve du temps. En tant qu'agents publics, le devoir des experts et des cadres que nous représentons est cependant de tout faire pour contribuer à la meilleure efficacité de l'administration. Nous pensons à cet égard que le moment est venu pour le ministre de l'alimentation d'adresser aux préfets une circulaire qui préciserait le rôle et les fonctions des différents niveaux d'administration de l'Etat (national, zonal, régional et départemental) en matière de sécurité sanitaire ainsi que pour le dispositif de gestion de crises dans les domaines alimentaire, vétérinaire et phytosanitaire.

Pour terminer cette partie sur la RGPP, je ne peux pas résister à citer quelques extraits du rapport d'octobre 2009 sur la modernisation de l'Etat de Gilles CARREZ, rapporteur général de la commission des finances de l'assemblée nationale :

*« La RGPP constitue un dévoiement d'une politique qui aurait pu être intelligente. Le défaut d'association des fonctionnaires aux prises de décision a été perçu comme du mépris. On constate une volonté manifeste de détruire le service public, à tous les niveaux ».*

*« En lieu et place d'une véritable évaluation des politiques publiques, la RGPP s'est caractérisée par la prédominance d'un objectif unique, choquant, insultant pour les fonctionnaires, à savoir le non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux. L'exercice s'est alors limité à effectuer des coupes claires alors qu'il aurait pu y avoir une réflexion intelligente sur la réorganisation des missions de l'Etat. (...) On part des suppressions d'emplois imposées par le haut pour ensuite tenter de réorganiser les services pour qu'ils puissent continuer à remplir leurs tâches ».*

*« Nous avons en France une fonction publique remarquablement formée et performante, que de nombreux pays nous envient. (...) Autant le Rapporteur spécial est partisan d'une gestion rigoureuse des finances publiques, autant il trouve absurde de conduire la réforme de l'Etat avec comme seul objectif le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite : c'est à la fois choquant et inefficace ».*

Pour conclure, je souhaite évoquer le malaise grandissant de vos agents. Cela fait plusieurs années que nous traitons ce sujet, parfois dans le cadre d'ateliers spécifiques lors de notre assemblée générale.

Ce n'est pas une caractéristique propre aux agents du ministère, mais un mal qui se développe dans de nombreuses d'organisations. Beaucoup d'efforts sont faits pour s'adapter aux changements d'organisation et de méthodes de travail. Le constat que nous devons malheureusement faire, c'est que ces changements ne permettent pas aux agents d'avoir une vision claire du futur.

Au lieu de donner du sens à leur action quotidienne, c'est le doute qui s'installe et, avec lui, un malaise amplifié par le manque de moyens et aggravé par la mise en place d'une logique comptable qui se substitue aux objectifs de progrès sanitaire et aux valeurs professionnelles portées par ces agents.

Monsieur le directeur de cabinet, une véritable politique de sécurité sanitaire doit s'appuyer sur une coproduction entre les différents partenaires de l'action sanitaire. Le rôle de l'Etat est de créer les conditions de la confiance entre tous ces partenaires. Or, ce que nous avons observé au cours des dernières années, c'est l'installation d'un climat de méfiance, aussi bien au sein de l'administration qu'entre les principaux acteurs sur le terrain.

Pour convaincre, il faut être convaincu soi-même et, pour cela, il est nécessaire de croire à ce que l'on fait. L'augmentation des cas de souffrance au travail, dramatiquement illustrée par la vague de suicides à l'automne dernier au sein de France Telecom, a fait l'objet de très nombreuses analyses.

Voici ce qu'un professeur de sociologie indiquait dans une interview sur le journal Le Monde :

*« L'heure n'est plus à convaincre de la nécessité de « faire des efforts », mais d'amener les dirigeants à coopérer avec leurs salariés, dont ils ignorent fondamentalement la valeur : l'engagement collectif ».*

Souhaitons que cette année 2010 permette d'avancer sur le chemin de la confiance entre le ministère et ses agents.

Je vous remercie de votre attention